

Witsuwit'en Language and Culture Society



Adresse postale

Bureau 3, 205, rue Beaver, Smithers (C.-B.) V0J 2N1

Adresse municipale

204, rue Beaver, Witsset (C.-B.) V0J 2N1

Téléphone : 250-847-3772, poste 34

Courriel : jwickham@niwhkinic.org

Le 22 mai 2019

La sénatrice Lillian Eva Dyck
Présidente du Comité permanent des peuples autochtones, Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

OBJET : Projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones

Hadih,

Au nom de la Witsuwit'en Language and Culture Society, je vous écris pour vous convaincre de l'importance du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, pour la survivance des langues autochtones au Canada. Pour que cette loi ait une incidence bien réelle contre les processus destructeurs de la colonisation, il faut garantir des fonds pendant de nombreuses générations. Après 150 ans de colonisation en Colombie-Britannique, les langues autochtones sont à deux doigts de l'extinction. La stabilisation et la revitalisation des langues les plus en péril prendront au bas mot une trentaine d'années. Compte tenu des capacités, de l'engagement et des investissements nécessaires, il s'agit d'une estimation très prudente.

La loi doit permettre à toutes les nations autochtones, y compris celles que la *Loi sur les Indiens* ne reconnaît pas (un legs juridique colonial qui nous impose encore des limites), d'atteindre l'autodétermination. La création de conseils de bande élus, par la *Loi sur les Indiens*, a créé des divisions dans notre nation. Le gouvernement veut maintenant adopter une approche axée sur la non-intervention (dans ses efforts de dépaternalisation) et laisser les communautés choisir leurs propres dirigeants, alors que les systèmes coloniaux sont déjà bien implantés et soutenus financièrement par l'industrie. La nouvelle définition de « gouvernement autochtone » permettra aux gouvernements traditionnels héréditaires de continuer de faire valoir leur autorité. Alors que toutes les ressources socioéconomiques sont orientées vers les conseils de bande élus, trop de choses s'opposent aux modes traditionnels pour qu'on puisse penser que les communautés s'en remettent à d'autres dirigeants. Les besoins immédiats des communautés vont probablement dicter leurs choix et la répartition des fonds. Tout cela ne favorisera pas la réunification des nations.

La protection des droits linguistiques et de la propriété intellectuelle et le plein pouvoir sur ces aspects sont essentiels. Il faut notamment que nous puissions faire de nos langues les langues officielles de nos territoires traditionnels, ce que nous avons souvent exigé pendant les consultations sur le projet de loi. Si le Canada veut vraiment admettre et réparer les injustices du passé, il doit tenir compte de ce que disent les nations autochtones. L'égalité linguistique est le premier pas vers l'égalité sociale et culturelle.

En votre qualité de présidente du Comité permanent des peuples autochtones, je n'ai aucun doute que vous transmettez cette lettre à tous ses membres. La Loi concernant les langues autochtones est essentielle à la survie de la langue de ma nation et de celle de la plupart des nations autochtones du Canada. Nous voulons avoir l'assurance que des fonds seront consacrés à ces langues pour les générations à venir. Vous avez le pouvoir de soutenir les démarches que nous faisons pour sauvegarder nos langues et, par le fait même, d'influer sur les futurs rapports du Canada avec les peuples autochtones. Ces rapports devraient être axés sur l'égalité et le respect mutuel.

Wiggus (avec respect),

La directrice générale,

Jennifer Wickham

c.c. : Conseil d'administration de la WLCS